

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/121/Add.7
29 avril 2010

(10-2313)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

ORGANISATIONS SOLLICITANT LE STATUT D'OBSERVATEUR

Note du Secrétariat¹

Addendum

1. Une demande de statut d'observateur auprès du Comité SPS a été reçue le 8 avril 2010 de l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI). Les renseignements fournis par l'ACICI ont été distribués sous la cote G/SPS/GEN/1009 et sont résumés ci-dessous.

1. Liste des Membres

a) Membres bailleurs de fonds (4)

Irlande
Suède
Suisse
Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois)

b) Membres participants (61)

| | | |
|---------------------|---------------|---------------------|
| Afghanistan | Grenade | Rép. centrafricaine |
| Algérie | Guatemala | Rép. dém. pop. lao |
| Antigua-et-Barbuda | Guinée | Rép. dominicaine |
| Azerbaïdjan | Guinée-Bissau | Rép. kirghize |
| Barbade | Guyana | Rwanda |
| Bénin | Haiti | Sainte-Lucie |
| Bhoutan | Honduras | Samoa |
| Bolivie | Jamaïque | Sénégal |
| Burundi | Jordanie | Seychelles |
| Cambodge | Madagascar | Soudan |
| Cap-Vert | Mali | Sri Lanka |
| Congo, Rép. dém. du | Maroc | Suriname |
| Congo, Rép. du | Maurice | Tchad |
| Cuba | Mauritanie | Togo |
| Djibouti | Moldova | Trinité-et-Tobago |
| Dominique | Mongolie | Tunisie |
| Équateur | Monténégro | Vanuatu |
| Éthiopie | Mozambique | Yémen |
| Gabon | Nicaragua | Zambie |
| Gambie | Nigéria | |
| Géorgie | Ouganda | |

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

2. Cinq autres pays sont en cours d'accession. L'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont le statut d'observateur auprès du Conseil des représentants de l'ACICI.

2. Mandat, champ d'action et domaine de travail

3. L'ACICI a été établie à Genève en 1998, en tant qu'association, puis est devenue une organisation intergouvernementale en 2004. Elle a pour objectif principal d'aider les pays les moins favorisés (à savoir, les pays en développement aux ressources limitées et les économies en transition, en particulier les pays les moins avancés et les pays sans représentation permanente à Genève) à participer effectivement aux négociations dans le cadre de l'OMC et au système commercial multilatéral. L'ACICI compte actuellement 61 Membres participants qui reçoivent une assistance technique liée au commerce visant à leur permettre de mieux comprendre les implications des questions de politique commerciale internationale et de participer plus activement au système commercial multilatéral.

4. L'ACICI a pour mandat:

- d'aider les pays moins favorisés (PMF) à mieux assurer une croissance tirée par les échanges grâce à une assistance personnalisée et des programmes de renforcement des capacités;
- d'aider les PMF à participer aux négociations à l'OMC et aux travaux d'autres organisations internationales liées au commerce;
- d'aider les PMF à jouer un rôle plus actif dans le système commercial multilatéral et à mener des politiques commerciales plus efficaces;
- de renforcer les capacités opérationnelles des délégations commerciales des PMF à Genève et des pays sans représentation, dans les capitales, à Bruxelles ou dans d'autres villes européennes.

3. Contribution aux travaux du Comité SPS

5. Depuis 2008, l'ACICI mène, à l'intention de certains de ses Membres participants, des activités d'assistance technique sur mesure concernant l'Accord SPS et les prescriptions en matière de notification. En juillet 2009, elle a conclu avec le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID) un accord formel de collaboration sur des projets visant à fournir une assistance technique aux PMA et aux pays sans représentation (n'ayant pas de représentation permanente à Genève). Ce projet d'une durée de deux ans (2009-2010) vise, entre autres, à renforcer les capacités de ces pays de mettre en œuvre l'Accord SPS.

6. À ce jour, l'ACICI a organisé quatre ateliers nationaux sur les questions SPS: deux en Gambie, un au Népal et un au Togo. En 2010, elle prévoit d'organiser deux autres ateliers en Afrique: i) un atelier de suivi au Togo; et ii) un autre dans un pays qui reste à confirmer.

7. Lors des ateliers nationaux mentionnés ci-dessus, l'ACICI a collaboré avec des experts des questions SPS et les autorités locales pour proposer des séances personnalisées. Chaque atelier durait deux jours et se déroulait dans la capitale du pays. Il avait été demandé aux ministères responsables, à savoir les Ministères de l'agriculture et/ou du commerce, d'assurer la participation de fonctionnaires d'autres ministères et services s'occupant de différentes questions – santé, protection des animaux, commerce, produits chimiques et engrais, sécurité sanitaire des produits alimentaires, petites entreprises du secteur des emballages, maisons de commerce, chambres de commerce, normes, pêche,

protection des végétaux, douanes, comités nationaux du Codex, entreprises d'emballage, etc. – afin que l'information soit dûment diffusée aux différentes parties prenantes du domaine SPS. Dans le cadre des ateliers, les participants ont aussi été informés sur le rôle du FANDC et ses activités.

8. De plus, l'ACICI a élaboré des notes d'information concernant l'Accord SPS de l'OMC, qui peuvent être consultées à l'adresse suivante: <http://www.acici.org/aitic/documents/docs.htm>.

9. On trouvera dans le document G/SPS/GEN/1009, distribué le 30 mars 2010, de plus amples renseignements sur les activités de l'ACICI dans le domaine SPS.

4. Réciprocité

10. Le Secrétariat de l'OMC n'a pas demandé le statut d'observateur auprès de l'ACICI. Sur simple demande, l'Agence fera parvenir au Comité SPS de l'OMC ainsi qu'à d'autres parties prenantes tous les documents et rapports concernant toutes les activités liées aux questions SPS, y compris l'organisation d'activités d'assistance technique.
